



MUTUELLE COMMUNALE

Mutami
LE LIEN SOLIDAIRE

LA MUTUELLE COMMUNALE

- Agir pour développer l'accès aux soins pour tous
- Redonner du pouvoir d'achat à vos administrés grâce à une mutuelle communale à prix négociés



VILLE DE
TOURNEFEUILLE

Mutami
LE LIEN SOLIDAIRE

[f](#) [in](#) www.mutami.fr

A young girl with dark skin, wearing a white hospital gown with colorful cartoon patterns, is smiling warmly. She is holding a white stuffed bear. A doctor's hands, wearing a white lab coat and a patterned cuff, are using a red stethoscope to listen to the bear's chest. The background is a soft, out-of-focus clinical setting.

SOMMAIRE

- 1 Un réseau mutualiste
- 2 Tournefeuille,
Quels niveaux de garantie ?
- 3 Une expertise complète



1.

UN RÉSEAU MUTUALISTE

1. MUTAMI

L'accès à la santé est une condition essentielle pour mieux vivre.

C'est pourquoi Mutami répond aux besoins de chacun avec une logique de **solidarité pour tous**.

Pour nous, **la santé n'est pas une marchandise**.
Notre implantation locale et notre connaissance du tissu économique nous placent comme un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.



Depuis
+ de **60 ans**



Mutami **couvre le remboursement des frais de santé** en cas de maladie ou accident.

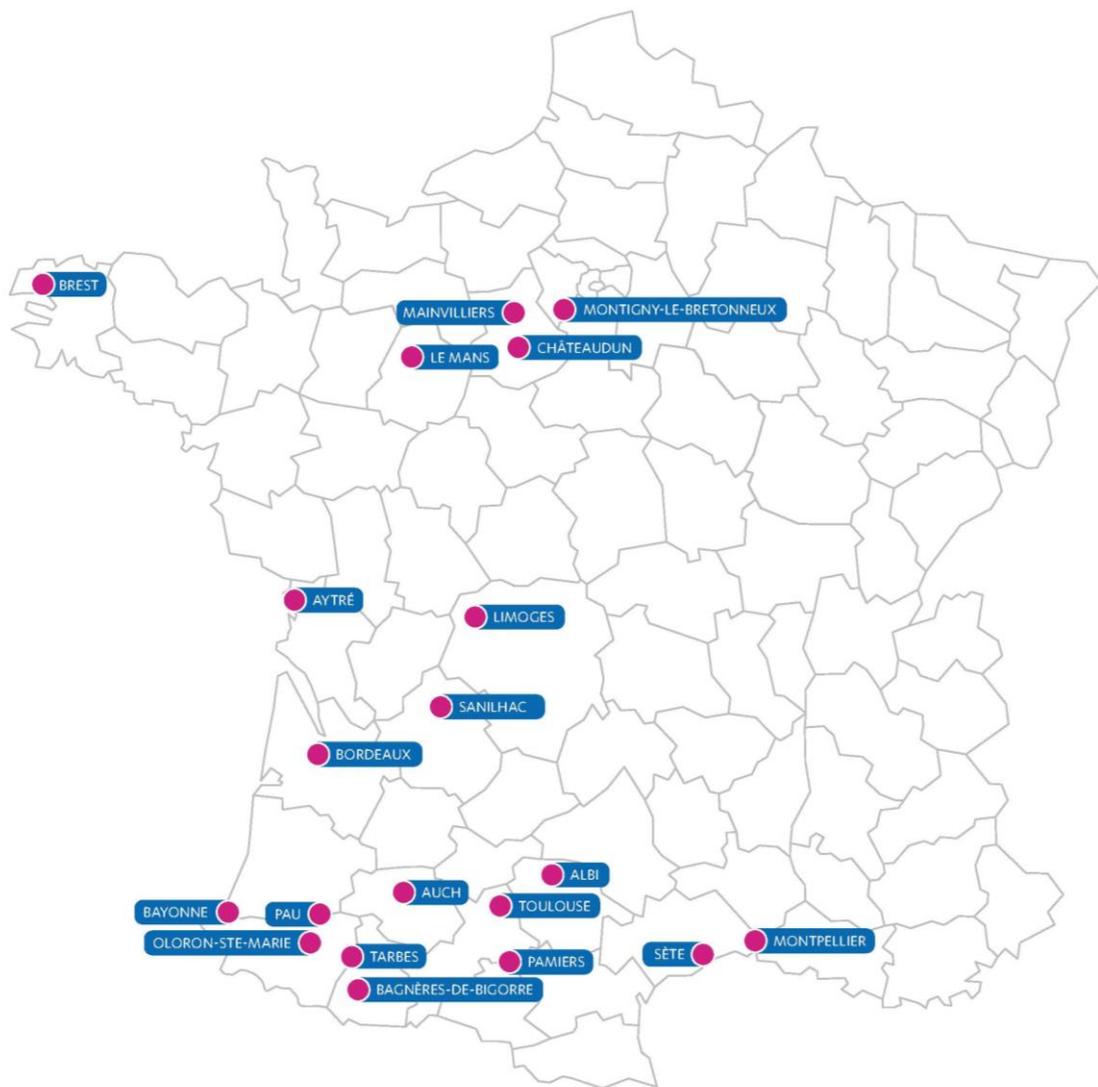
Mutami intervient principalement :

- Sur le marché de la complémentaire santé individuelle et collective

- En prévoyance

(solutions en partenariat avec d'autres organismes assureurs)

1. MUTAMI



MUTUELLE COMMUNALE - TOURNEFEUILLE

CERTIFIED



WelpactIndex®
FRANCE 2024

Mutami

LE LIEN SOLIDAIRE

98 collaborateurs

20 agences



2

centres de gestion
(basés à Aytré 17
et Toulouse 31)



+ de 900

communes nous
font confiance



1

Service Relation
Adhérents (basé
à Mainvilliers 28)

1. VALEURS

Depuis un siècle,

l'environnement dans lequel les mutuelles exercent leur activité a **profondément changé**.

Aujourd'hui, elles doivent faire face à de nouvelles transformations. **Mais c'est toujours l'esprit mutualiste** qui doit, dans ce nouveau contexte, **continuer à éclairer notre action**.

L'esprit mutualiste, c'est avant tout **le souci de la solidarité** mais c'est aussi **le sens de la responsabilité, de l'engagement personnel** et une **exigence de démocratie**.

Proximité

Solidarité

Engagement

Être fidèle à cet esprit,

c'est rester attaché à des valeurs que la Mutuelle a défendu et continuera à défendre avec vous à nos côtés.

1.

CENTRES DE SANTÉ



Centre Dentaire



Toulouse Matabiau : 70 boulevard Matabiau

05 62 73 33 60

Toulouse Joseph-Ducuing : 15 rue de Varsovie

05 61 77 34 54

Tarbes : 27 bis rue Larrey

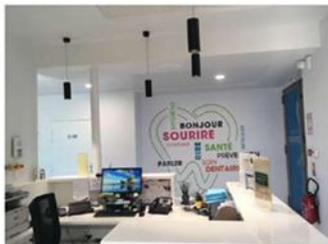
05 62 34 62 38

Bagnères-de-Bigorre : rue Blanche-Odin

05 62 95 83 14

Sète : 19 rue Paul-Vaïéry

04 67 74 03 97



Centre dentaire de Tarbes

Centre Optique
ÉCOUTER VOIR
OPTIQUE MUTUALISTE

○ ○ **Toulouse** : 70 boulevard Matabiau
05 62 73 33 70

○ ○ **Blagnac** : 1 rue Lavigne
05 34 60 63 25

○ ○ **Sète** : 2 rue Pierre Brossolette
04 67 74 92 11



Centre optique de Blagnac

CENTRE DE SANTE
OCCITANIE



Grâce à son partenariat avec l'UGRM dans le sud-ouest et Alv'héol en Bretagne,

Mutami propose à ses adhérents des centres dentaires et des magasins d'optique mutualistes, des soins et un accompagnement de qualité, de l'enfance à l'âge le plus avancé, sans aucun dépassement d'honoraire.

1. NOS RÉFÉRENCES

Spécialiste de la complémentaire santé :

Ils nous font confiance :

+ de 900 mairies en contrat communal

En Occitanie :

- Auterive, Puydaniel 31 L'Union, Roques 31
- Brax, Fenouillet, Mondonville 31
- Tournefeuille 31
- Avignonet-Lauragais, Issus, Lux 31
- Gardouch, Villefranche de Lauragais 31
- Labarthe-sur-Lèze, St-Sulpice-sur-Lèze 31
- La Magdelaine/Tarn, Montjoire 31
- Le Plan, Le Fauga, St Hilaire 31
- Vic-Fezensac, Fleurance 32 Lourdes 65
- Comcom Decazeville 12 Séméac 65
- Mirabel, Cazals 82
- Agglo Carcassonne, Limouxin 11
- Nissan Lez Ensérune, Pézenas, Sète, Balaruc Les Bains



Nos partenaires :





2.

MUTUELLE COMMUNALE

TOURNEFEUILLE

2.

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS LES TOURNEFEUILLAIS



Pour tous les habitants et toutes les personnes qui travaillent dans votre commune

- Retraités
- Agents des fonctions publiques
- Artisans*
- Commerçants*
- Auto-entrepreneurs
- Étudiants*
- Personnes sans emploi

** Contrat Commune non éligible : loi Madelin, participation employeur et Complémentaire Santé Solidaire. Pour bénéficier de ces conditions, il est conseillé de s'orienter vers une autre gamme.*

***100€ offerts pour les étudiants boursiers via Pass Mutuelle Etudiant.e Région Occitanie*

2.

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS LES TOURNEFEUILLAIS



Offre modulable par période de 12 mois, à la hausse ou à la baisse.

Possibilité d'adhésion au contrat après comparatif avec votre mutuelle actuelle pour que la solution soit ajustée au mieux en fonction de votre budget et de vos besoins santé.

La mutuelle peut prendre en charge pour votre compte les formalités de résiliation auprès de votre organisme assureur actuel afin de faciliter la continuité de couverture. Votre contrat doit avoir 1 an minimum.

Contrat à adhésion facultative souscrit par une association représentative pour les habitants des communes partenaires auprès de Mutami

*Mutualisation des coûts
=
Tarifs raisonnés
=
Fin de la renonciation aux soins*

2. NOTRE PROPOSITION POUR LES TOURNEFEUILLAIS

3 formules proposées, soit :

1

TOURNEFEUILLE
1

2

TOURNEFEUILLE
2

3

TOURNEFEUILLE
3



Un contrat collectif

Gain de pouvoir d'achat : 30% moins cher qu'une mutuelle individuelle

*Aucun engagement
juridique et financier
pour la commune.*



**Chaque formule propose
une garantie identique**
pour tous les adhérents :

- Une tarification unique à partir de 70 ans
- Sans questionnaire médical
- Sans limite d'âge
- Sans délai d'attente

Tableaux de garanties en annexe de la présentation

2. COMPRENDRE VOS GARANTIES

3 formules proposées, soit :

1

TRUC 1

2

BIDULE 2

3

MACHIN 3

% PMSS ?

PMSS 2025 = 3 925 €

BR ? AMO ? AMC ?

100% SANTÉ RAC 0 ?

Tableaux de garanties en annexe de la présentation

Pour comparer, apportez vos garanties !

Toutes les garanties ne se valent pas !

Devoir de conseil

2.

CONTRAT TOURNEFEUILLAIS

Contrat santé responsable et solidaire : SOINS COURANTS

Prestations applicables à compter du 01/01/2025

		Tournefeuille 1	Tournefeuille 2	Tournefeuille 3
 SOINS COURANTS	Régime obligatoire	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO) + Mutuelle		
Honoraires et ATM médicaux généralistes et spécialistes – médecin adhérent au DPTAM ⁽¹⁾	70%	100%	150%	250%
Honoraires et ATM médicaux généralistes et spécialistes – médecin non adhérent au DPTAM ⁽¹⁾	70%	100%	130%	200%
Analyses et examens de laboratoire	60, 70 ou 100%	100%	140%	250%
Forfait examens de laboratoire non pris en charge par l'A.M.O ⁽²⁾	-	-	40 €	80 €
Actes de radiologie, imagerie – médecin adhérent au DPTAM ⁽¹⁾	70%	100%	150%	250%
Actes de radiologie, imagerie – médecin non adhérent au DPTAM ⁽¹⁾	70%	100%	130%	200%
Matériel médical : orthopédie, petit et grand appareillage	60 ou 100%	100%	100%	100%
+ forfait orthopédique et petit appareillage ⁽²⁾	-	-	60 €	80 €
+ forfait grand appareillage ⁽²⁾	-	-	200 €	400 €
Honoraires paramédicaux (auxiliaires médicaux : kinésithérapeute, infirmier, orthophoniste...)	60%	100%	150%	250%
Psychologues (dispositif MonPsy -8 séances/an)	60%	100%	100%	100%
Pharmacie : médicaments pris en charge par l'AMO [15%, 30% ou 65%]	15, 30 ou 65 %	100%	100%	100%

[1] DPTAM : Dispositif pratique tarifaire maîtrisée – DPTAM CO : dispositif pratique tarifaire maîtrisée chirurgie obstétrique.

[2] Forfait annuel, sur présentation de la facture acquittée.

2. UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS



Nos garanties Exemple de garanties : SOINS COURANTS

	TOURNEFEUILLE 1	TOURNEFEUILLE 2	TOURNEFEUILLE 3
CONSULTATIONS ET VISITES MEDECINS SPECIALISTES			
Médecins adhérents au DPTAM	100 %	150 %	250 %
Médecins non adhérents au DPTAM	100 %	130 %	200 %

DPTAM : Dispositif pratique tarifaire maîtrisée - DPTAM CO : dispositif pratique tarifaire maîtrisée chirurgie obstétrique.



Pour bien comprendre !

Consultation chez un médecin généraliste de secteur 1 (adhérent au DPTAM)

BR : 30 € - Prix de la consultation : 30 €

Remboursement de la Sécurité Sociale (70% de la BR - 2€ de participation forfaitaire) : **19,00 €**

Remboursement de Mutami en

TOURNEFEUILLE 1 : 9 €

Reste à charge : 2 € (participation forfaitaire)

TOURNEFEUILLE 2 : 9 €

Reste à charge : 2€ (participation forfaitaire)

TOURNEFEUILLE 3 : 9 €

Reste à charge : 2€ (participation forfaitaire)

2. UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS



Nos garanties Exemple de garanties : SOINS COURANTS

	TOURNEFEUILLE 1	TOURNEFEUILLE 2	TOURNEFEUILLE 3
CONSULTATIONS ET VISITES MEDECINS SPECIALISTES			
Médecins adhérents au DPTAM	100 %	150 %	250 %
Médecins non adhérents au DPTAM	100 %	130 %	200 %

DPTAM : Dispositif pratique tarifaire maîtrisée - DPTAM CO : dispositif pratique tarifaire maîtrisée chirurgie obstétrique.



Pour bien comprendre !

Consultation chez un médecin spécialiste de secteur 1 (adhérent au DPTAM) Gynéco, Ophtalmo

BR : 37 € - Prix de la consultation : 54 €

Remboursement de la Sécurité Sociale (70% de la BR - 2€ de participation forfaitaire) : **23,90 €**

Remboursement de Mutami en

TOURNEFEUILLE 1 (+30%) : 11,10 €

Reste à charge : 17 € + 2 € (participation forfaitaire)

TOURNEFEUILLE 2 (+80%) : 28,10 €

Reste à charge : 2€ (participation forfaitaire)

TOURNEFEUILLE 3 (+180%) : 28,10 €

Reste à charge : 2€ (participation forfaitaire)

2. UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS



Nos garanties Exemple de garanties : SOINS COURANTS

	TOURNEFEUILLE 1	TOURNEFEUILLE 2	TOURNEFEUILLE 3
CONSULTATIONS ET VISITES MEDECINS SPECIALISTES			
Médecins adhérents au DPTAM	100 %	150 %	250 %
Médecins non adhérents au DPTAM	100 %	130 %	200 %

DPTAM : Dispositif pratique tarifaire maîtrisée - DPTAM CO : dispositif pratique tarifaire maîtrisée chirurgie obstétrique.



Pour bien comprendre !

Consultation chez un médecin spécialiste de secteur 2 (adhérent au DPTAM) Gynéco, Ophtalmo

BR : 23 € - Prix de la consultation : 67 €

Remboursement de la Sécurité Sociale (70% de la BR - 2€ de participation forfaitaire) : **14,10 €**

Remboursement de Mutami en

TOURNEFEUILLE 1 (+ 30%) : 6,90 €

Reste à charge : 44 € + 2 € (participation forfaitaire)

TOURNEFEUILLE 2 (+ 80%) : 18,40 €

Reste à charge : 32,5 € + 2€ (participation forfaitaire)

TOURNEFEUILLE 3 (+ 180%) : 41,40 €

Reste à charge : 9,5 € + 2€ (participation forfaitaire)

2.

CONTRAT TOURNEFEUILLAIS

Contrat santé responsable et solidaire : SOINS COURANTS

Prestations applicables à compter du 01/01/2025

 SOINS COURANTS	Régime obligatoire	Tournefeuille 1	Tournefeuille 2	Tournefeuille 3
		Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO) + Mutuelle		
Honoraires et ATM médicaux généralistes et spécialistes – médecin adhérent au DPTAM ⁽¹⁾	70%	100%	150%	250%
Honoraires et ATM médicaux généralistes et spécialistes – médecin non adhérent au DPTAM ⁽¹⁾	70%	100%	130%	200%
Analyses et examens de laboratoire	60, 70 ou 100%	100%	140%	250%
Forfait examens de laboratoire non pris en charge par l'A.M.O ⁽²⁾	-	-	40 €	80 €
Actes de radiologie, imagerie – médecin adhérent au DPTAM ⁽¹⁾	70%	100%	150%	250%
Actes de radiologie, imagerie – médecin non adhérent au DPTAM ⁽¹⁾	70%	100%	130%	200%
Matériel médical : orthopédie, petit et grand appareillage	60 ou 100%	100%	100%	100%
+ forfait orthopédique et petit appareillage ⁽²⁾	-	-	60 €	80 €
+ forfait grand appareillage ⁽²⁾	-	-	200 €	400 €
Honoraires paramédicaux (auxiliaires médicaux : kinésithérapeute, infirmier, orthophoniste...)	60%	100%	150%	250%
Psychologues (dispositif MonPsy -8 séances/an)	60%	100%	100%	100%
Pharmacie : médicaments pris en charge par l'AMO [15%, 30% ou 65%]	15, 30 ou 65 %	100%	100%	100%

[1] DPTAM : Dispositif pratique tarifaire maîtrisée – DPTAM CO : dispositif pratique tarifaire maîtrisée chirurgie obstétrique.

[2] Forfait annuel, sur présentation de la facture acquittée.

COMPRENDRE LE 100% SANTÉ = RAC 0

OPTIQUE



POUR L'OPTIQUE

Le panier «RAC 0» comprend *a minima* 17 modèles de montures pour les adultes et 10 pour les enfants (en 2 couleurs).

Les verres concernés **corrigent l'ensemble des troubles visuels**, ils sont amincis selon la correction et systématiquement traités **antireflets** et **antirayures**.

Vous avez la possibilité de créer un panier mixte avec une monture RAC 0 et des verres hors RAC 0 (ou inversement) Vous pouvez aussi choisir un panier libre avec une monture et des verres hors RAC 0. Toutefois, en optant pour un équipement autre que celui prévu par le panier «RAC 0», les équipements pourraient ne pas être pris intégralement par votre complémentaire santé.

2. CONTRAT TOURNEFEUILLAIS

Contrat santé responsable et solidaire : OPTIQUE

Prestations applicables à compter du 01/01/2025

		Tournefeuille 1	Tournefeuille 2	Tournefeuille 3
 OPTIQUE	Régime obligatoire	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO) + Mutuelle		
Équipement Reste À Charge 0 appelé 100% Santé (montures et/ou verres Classe A) ⁽³⁾		Intégralement pris en charge*		
Autres verres et montures, tarifs libres pratiqués par le professionnel de santé (Classe B)				
Forfait monture ^{(4) (5)}	60%	40 €	90 €	100 €
Forfait verre simple – par verre ^{(4) (5)}	60%	30 €	70 €	115 €
Forfait verre complexe – par verre ^{(4) (5)}	60%	80 €	100 €	185 €
Forfait verre très complexe – par verre ^{(4) (5)}	60%	125 €	150 €	250 €
Adaptation de la correction, appairage, verres avec filtres, autres suppléments (prisme, système antiptosis, verres iséiconiques)	60%	100%	100%	100%
Lentilles prises en charge par l'AMO	60%	100%	100%	100%
+ forfait lentilles prises en charge ou non par l'AMO ⁽²⁾	-	-	200 €/an	350 €/an
Chirurgie réfractive – par œil et par an ⁽²⁾	-	-	100 €/œil /an	250 €/œil /an

(2) Forfait annuel, sur présentation de la facture acquittée.

(3) Dans le cadre du Reste À Charge 0 – remboursement plafonné aux prix limites de vente optique.

(4) Prise en charge limitée à un équipement tous les 2 ans par bénéficiaire à partir de la date de la première consommation AMO, ou tous les ans en cas de renouvellement anticipé conformément à l'article L165-1 du Code de la Sécurité sociale, notamment pour les assurés de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue. Dans le cas où un équipement optique comporterait des verres ou une monture relevant du 100% Santé (dits Classe A) ainsi que des verres ou une monture ne relevant pas du 100% Santé (dits Classe B), seuls les équipements relevant du 100% Santé seront remboursés dans leur intégralité.

(5) Ces montants intègrent la prise en charge du ticket modérateur optique.

2.

CONTRAT TOURNEFEUILLAIS

Contrat santé responsable et solidaire : DENTAIRE

Prestations applicables à compter du 01/01/2025

		Tournefeuille 1	Tournefeuille 2	Tournefeuille 3
 DENTAIRE	Régime obligatoire	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO) + Mutuelle		
		Intégralement pris en charge*		
Soins et prothèses dentaires RAC 0 appelé 100% Santé				
Soins dentaires, Inlay, Onlay	60%	100%	150%	250%
Autres prothèses dentaires, tarifs maîtrisés et libres (AMO + TM + dépassements**)	60%	125%	250%	350%
**Dépassements de tarifs plafonnés par an		-	2 000 €	3 000 €
Actes non pris en charge par l'AMO : parodontologie et implantologie ⁽²⁾⁽¹⁸⁾⁽¹⁹⁾	-	-	150 €	350 €
Orthodontie prise en charge par l'AMO	60 ou 100%	100% + 50 € / semestre	100% + 300 € / semestre	100% + 500 € / semestre
+ forfait diagnostic (orthodontie) ⁽²⁾	-	-	70 €	100 €
Orthodontie non prise en charge par l'AMO ⁽²⁾	-	-	100 €/an	350 €/an

(2) Forfait annuel, sur présentation de la facture acquittée.

(18) Forfait parodontologie majoré à 25€ par an et par bénéficiaire dans le cadre du conventionnement dentaire mutualiste.

(19) Forfait implantologie majoré à 25€ par an et par bénéficiaire dans le cadre du conventionnement dentaire mutualiste.

COMPRENDRE LE 100% SANTÉ

AIDES AUDITIVES



POUR LES AIDES AUDITIVES

Il existe deux paniers en audiologie. Le panier « RAC 0 » est composé d'équipements totalement remboursés (catégorie I) et le panier libre d'équipements partiellement remboursés (catégorie II).

Panier « RAC 0 »

- les contours d'oreille classiques ;
- les contours à écouteur déporté ;
- les intra-auriculaires.

Dans ce panier, **vous pourrez choisir 3 options** parmi les 8 disponibles. Ce choix doit être fonction de vos troubles de l'audition, de vos goûts, de votre budget et de vos envies. Ces options permettent de limiter les sifflements, de régler vos appareils depuis votre smartphone ou de réduire les bruits ambiants (bruit du vent, claquement de porte, ronronnement du réfrigérateur...).

Les options

- système anti-acouphènes ;
- connectivité sans fil ;
- réducteur de bruit du vent ;
- synchronisation binaurale ;
- bande passante élargie $\geq 6\ 000$ Hz ;
- fonction apprentissage de sonie ;
- directivité microphonique adaptative ;
- dispositif anti-réverbération, qui limite les risques d'écho.

Pour tester le matériel, vous avez automatiquement le droit à **30 jours d'essai de l'aide auditive avant achat**. L'offre intègre aussi 4 ans de garantie.

Des rendez-vous de suivi sont également prévus (au moins deux fois par an) pour adapter en continu le réglage de l'appareil.



2.

CONTRAT TOURNEFEUILLAIS

Contrat santé responsable et solidaire : AIDES AUDITIVES

Prestations applicables à compter du 01/01/2025

		Tournefeuille 1	Tournefeuille 2	Tournefeuille 3
 AIDES AUDITIVES	Régime obligatoire	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO) + Mutuelle		
	Équipements RAC 0 appelé 100% Santé [Classe I] ^[6]	Intégralement pris en charge*		
Prothèses auditives – équipements autres (Classe II – tarif libre)	60%	100%	100%	100%
+ Forfait prothèses auditives Classe II – par oreille et par période de 4 ans	-	-	550 €/oreille	550 €/oreille

[6] Prise en charge par bénéficiaire et pour chaque oreille valable tous les 4 ans avec un plafonnement maximum à 1 700 € par appareil (AMO + mutuelle). La période s'apprécie à compter de la date d'acquisition de l'aide auditive. RAC 0 appelé 100% Santé à compter du 01/01/2021 : prise en charge de l'intégralité des frais de prothèses auditives exposés par l'adhérent en sus des tarifs de responsabilité dans le respect des prix limites de vente pour les dispositifs appartenant à une classe à prise en charge renforcée.

2.

CONTRAT TOURNEFEUILLAIS

Contrat santé responsable et solidaire : HOSPITALISATION

Prestations applicables à compter du 01/01/2025

		Tournefeuille 1	Tournefeuille 2	Tournefeuille 3
 HOSPITALISATION	Régime obligatoire	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO) + Mutuelle		
	Frais de séjour - établissements conventionnés	80%	100%	150%
Honoraires médicaux et chirurgicaux : médecin adhérent au DPTAM ⁽¹⁾	80%	100%	150%	250%
Honoraires médicaux et chirurgicaux : médecin adhérent non au DPTAM ⁽¹⁾	80%	100%	130%	200%
Forfait journalier hospitalier (hors maison d'accueil spécialisée et hors EHPAD)	-	100% illimité	100% illimité	100% illimité
Participation forfaitaire pour actes lourds ≥ à 120€ et "Forfait patient urgences" (FPU)	-	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge
Accompagnement -16 ans et +70 ans si la personne hospitalisée est inscrite à Mutami ⁽⁷⁾	-	-	25 €/J	35 €/J
Chambre particulière avec nuitée ⁽⁸⁾	-	-	60 €/nuit	100 €/nuit
Chambre particulière sans nuitée	-	-	20 €/jour	20 €/jour
Frais de transport pris en charge par l'AMO	55%	100%	100%	100%

[1] DPTAM : dispositif pratique tarifaire maîtrisée – DPTAM CO : dispositif pratique tarifaire maîtrisée chirurgie obstétrique.

[7] Lit et repas facturés par l'hôpital ou la clinique.

[8] 90 jours par an, dont 30 jours maximum par an en établissement spécialisé type gériatrie, psychiatrie ou maison de repos, de convalescence ou de rééducation.

2.

CONTRAT TOURNEFEUILLAIS

Contrat santé responsable et solidaire

Prestations applicables à compter du 01/01/2025

		Tournefeuille 1	Tournefeuille 2	Tournefeuille 3
 CURE THERMALE	Régime obligatoire	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO) + Mutuelle		
Soins	65 ou 70%	65 ou 70%	100%	100%
Forfait hébergement et transport – 1 fois/an ⁽²⁾	-	-	100 €	300 €

(2) Forfait annuel, sur présentation de la facture acquittée.

		Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO) + Mutuelle		
 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Régime obligatoire	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO) + Mutuelle		
Prothèse capillaire et mammaire	60 ou 100%	100%	100%	100%
Forfait contraception 3ème et 4ème génération, patch, préservatifs ⁽²⁾	-	50 €/an	-	-

(2) Forfait annuel, sur présentation de la facture acquittée.

2.

CONTRAT TOURNEFEUILLAIS

Contrat santé responsable et solidaire

Prestations applicables à compter du 01/01/2025

		Tournefeuille 1	Tournefeuille 2	Tournefeuille 3
 PACK BIEN-ÊTRE	Régime obligatoire	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO) + Mutuelle		
	Forfait global: ⁽⁹⁾ * Ostéopathie, chiropractie, podologie, pédicurie, diététicien, psychologue, ergothérapie, psychomotricien ⁽¹⁰⁾ * Étioopathie, acupuncture, naturopathie, réflexologie, homéopathie, sophrologie, hypnothérapie, sexologue ⁽¹¹⁾ * Amniocentèse, fécondation in vitro et péridurale non prises en charge par l'A.M.O, sevrage tabagique ⁽¹²⁾ , Densitométrie osseuse, Moyens de contraception, vaccin anti HPV, vaccin rotavirus	-	-	100 €/an

[9] Remboursement sur la base des frais réels, sur présentation de la facture acquittée émise par le professionnel.

[10] professionnel inscrit au répertoire ADELI ou RPPS

[11] sur présentation facture précisant numéro siren du professionnel. Naturopathe disposant d'un diplôme agréé par la FENA, Réflexologue d'un diplôme reconnue par la Fédération Française des Réflexologues et Hypnothérapeute d'un diplôme agréé par la FFHTB. Pour les médicaments (homéopathie) sur facture acquittée.

[12] Forfait annuel sur présentation de la prescription médicale et de la facture acquittée.

		Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO) + Mutuelle		
 ACTES DE PRÉVENTION	Régime obligatoire	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO) + Mutuelle		
	Actes de prévention du contrat responsable (loi N° 2004-810 du 13 08 04, arrêté 08 06 06) - Prise en charge du ticket modérateur de tous les actes de prévention remboursables (dont détartrage 2 fois/an)	70%	100%	100%
Vaccins pris en charge par l'AMO + anti-grippe	65 ou 100%	100%	100%	100%
Vaccin anti-grippe ⁽²⁾	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Densitométrie osseuse (1 fois par an)	70%	100%	100%	100%
Activité physique adaptée prescrite (Sport Santé) ⁽¹³⁾⁽¹⁴⁾	-	-	100 €/an	120 €/an

2.

NOS SERVICES INCLUS



Assistance vie quotidienne

Exemples de prestations couvertes par notre service d'assistance FILASSISTANCE :

Aide à domicile pour chimiothérapie ou hospitalisation même en ambulatoire

Prise en charge des enfants ou ascendants à charge si hospitalisation

Accompagnement dans les démarches en cas de décès



Le 2^{ème} avis médical

(Pour tous les adhérents bénéficiant d'un contrat dit « responsable »)

Un patient mieux informé et plus actif pour sa santé a de meilleures chances de guérison

Accès facilité aux avis d'experts médicaux en moins de 7 jours, gratuitement et sans avance de frais



La téléconsultation

(Nombre illimité de téléconsultation par an et par bénéficiaire)

Afin de faciliter l'accès aux soins et en complément du suivi médical traditionnel, **Mutami fait bénéficier ses adhérents d'un service de téléconsultation.**

Ainsi, sans surcoût supplémentaire, chaque bénéficiaire a un **accès direct à un médecin libéral 24 heures sur 24,7 jours sur 7, où qu'il soit.**



2.

NOS SERVICES INCLUS



Protection juridique santé

(Pour tous les adhérents bénéficiant d'un contrat dit « responsable »)

Assistance juridique téléphonique et connectée pour obtenir des réponses claires à vos interrogations dans tous les domaines du droit français relatifs à la vie privée

Conseils et accompagnement juridique et financier pour vous assistez en cas de litige lié à la santé

Assistance juridique psychologique et accompagnement social

Accueil physique sur rendez-vous



Le sport sur ordonnance

Activité physique adaptée, sur prescription médicale et sous conditions ALD



La protection juridique MUTAMI est assurée par Cfdp Assurances, compagnie française spécialisée depuis plus de 75 ans.

Conseils et accompagnement juridique et financier : Quels sont les domaines concernés ?

L'intégrité physique et morale de l'adhérent
Vous êtes victime d'un accident, d'une agression, de violences, ou vous subissez un préjudice moral (ex : perte d'un proche, harcèlement scolaire) et vous devez engager un recours contre le responsable du préjudice.

Le recours médical, paramédical et pharmaceutique
Vous êtes victime d'une erreur médicale, paramédicale, pharmaceutique ou de délivrance, d'un retard ou d'une erreur de diagnostic, d'un défaut de conseil d'un praticien ou d'une infection nosocomiale.

La consommation médicale
A l'occasion de l'achat, de l'entretien ou de la location d'un matériel médical ou paramédical (ex : lunettes, prothèses audio, appareils respiratoires...), de la réalisation de travaux d'aménagement du véhicule ou de la résidence située en France et rendus nécessaires par l'état de santé, vous rencontrez des difficultés avec le vendeur, le loueur ou le prestataire de services.

(1) La protection juridique en inclusion pour tous les contrats dits « responsables », hors contrat Thermalisme, CTS, HCR, Eclat, Fenarac, Horizon indépendant et Base1 (Fehap). Voir détails et conditions dans la notice d'information disponible auprès de votre conseiller.

Contactez gratuitement votre protection juridique au **04 28 89 79 39** (numéro non surtaxé)
Ou, pour plus de renseignements, contactez votre agence de proximité : coordonnées sur www.mutami.fr

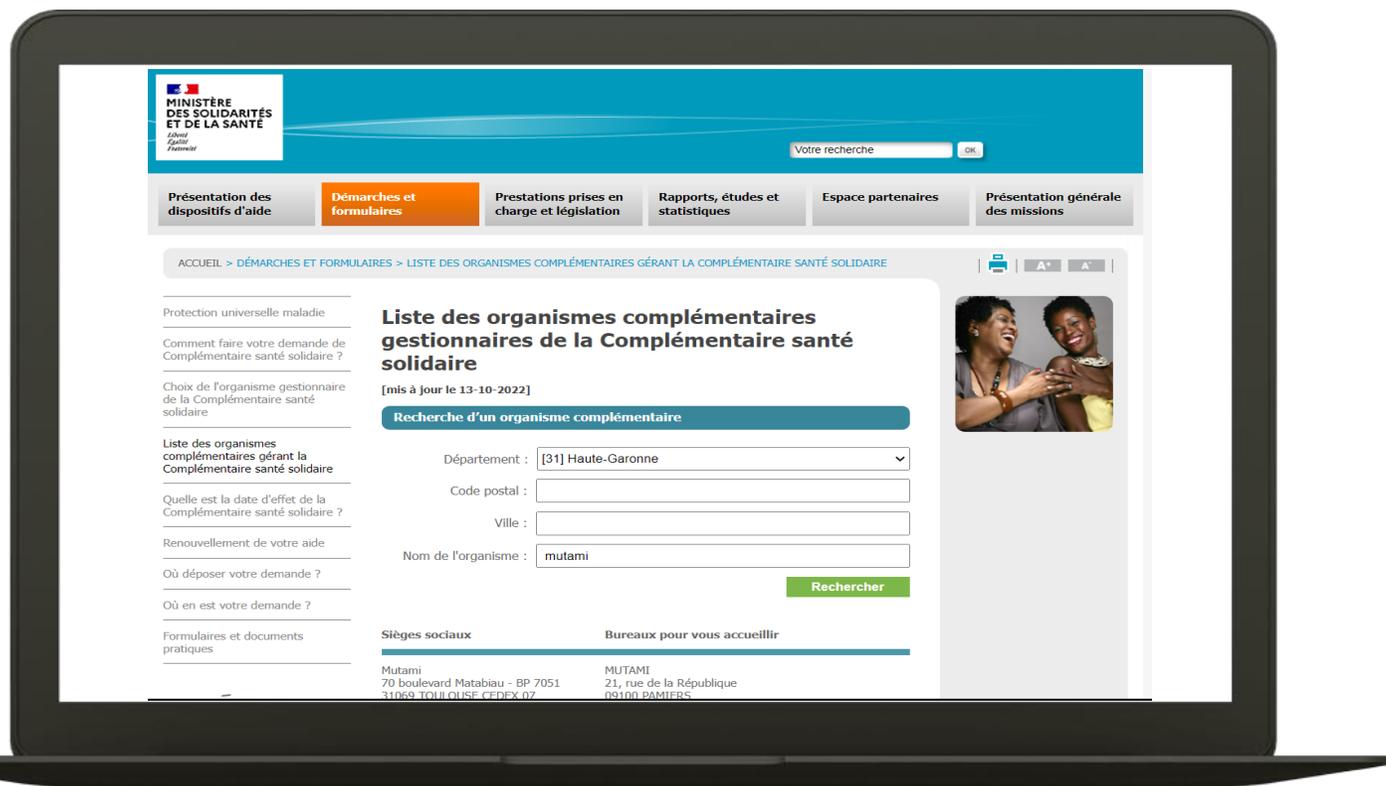
09 77 425 525

MUTAMI mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 776 950 677, dont le siège est au 70 boulevard Matabiau CS 46951 31069 Toulouse Cedex 7. Mutuelle soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris) - MUTAMI ayant son siège social Immeuble l'Europe - 62 rue de Bonnel - 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 958 506 156. Assureur soumis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris.



2.

UNE MUTUELLE QUI PREND SOIN DES TOURNEFEUILLAIS



Mutami est gestionnaire de la Complémentaire Santé Solidaire (ex-CMU) depuis sa création et ne s'est pas désengagée

● Métropole (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Nombre de personnes	Plafond A Complémentaire santé solidaire Gratuite (ex CMU-C)		Plafond B Complémentaire santé solidaire Payante (ex ACS)	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	10 166€	847€	13 724€	1 144€
2	15 249€	1 271€	20 586€	1 716€
3	18 298€	1 525€	24 703€	2 059€
4	21 348€	1 779€	28 820€	2 402€
Par personne en +	+ 4 066€	+ 339€	+ 5 490€	+ 458€

Pour les bénéficiaires de l'APL, un forfait logement s'ajoute aux revenus.

2. DES TARIFS SOLIDAIRES

Tarifs 2025 TTC par mois et par bénéficiaire.	Tournefeuille 1	Tournefeuille 2	Tournefeuille 3
Enfant	20,04 €	29,11 €	38,17 €
Moins de 30 ans	30,40 €	51,33 €	67,24 €
De 30 à 39 ans	32,93 €	55,53 €	74,33 €
De 40 à 59 ans	40,91 €	69,04 €	90,46 €
De 60 à 69 ans	53,44 €	90,12 €	118,12 €
70 ans et plus	61,45 €	103,68 €	135,84 €



Adhésion pour une année minimum à la garantie choisie. Puis possibilité de changer de niveau de garantie le 1^{er} jour du mois suivant un délai de prévenance de 30 jours à compter de la réception par la mutuelle de la demande.

Les enfants sont couverts jusqu'au 31 décembre de leur 18^{ème} anniversaire. Pour les enfants majeurs et de moins de 27 ans, un certificat de scolarité, de demandeur d'emploi ou de contrat d'apprentissage sera exigé par Mutami. La mutuelle n'applique aucun stage (délai de carence), de frais d'entrée ou de questionnaire médical.

**Les bénéficiaires de nos gammes « Mutuelle Communale » sont majoritairement (80%) âgés de plus de 60 ans.*



3.

UNE EXPERTISE COMPLÈTE

3. SERVICES

Le service relation adhérent vous permet de :

Effectuer des mises à jour
de votre dossier administratif

Ajouter
un ayant droit

Faire une demande
de carte mutualiste

Souscrire à un produit
santé ou de prévoyance



Taux
de décroché

95%



Demandes « mails »
traitées

sous **24h**



Demandes
« courriers » traitées

sous **48h**

Un accueil téléphonique avec **un numéro unique 09 77 425 525**,
pour une meilleure prise en charge des appels et des demandes.

Lundi au vendredi : 9h > 17h



Email : sra@mutami.fr

3. VOS SERVICES



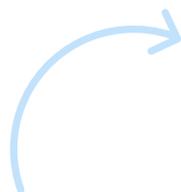
Les demandes de prise en charge, des devis dentaires et optiques sont traitées **sous 24H après réception par nos services.**

DÉLAIS DE REMBOURSEMENTS DES PRESTATIONS :



48h

à compter de la réception du flux Noémie.



72h

lors d'un remboursement manuel (à compter de la réception de la demande et des pièces justificatives nécessaires).



Le tiers-payant étendu sur le territoire

Délai d'obtention de 3 jours
de la carte de tiers payant

(Si le dossier d'adhésion est réceptionné complet : bulletin d'adhésion, mandat prélèvement SEPA et RIB, attestation de Sécurité Sociale de chaque bénéficiaire et justificatif de revenu)



Les réseaux de soins Actil :

Profitez d'avantages exclusifs auprès des professionnels agréés

- **11 000 opticiens**, soit 85% de la couverture nationale
- **4 000 audioprothésistes**, soit 90% de la couverture nationale
- **4 000 dentistes**



Des outils digitaux :

Simplifiez-vous la vie en vous connectant à **votre espace adhérent** et/ou votre application mobile pour bénéficier des services de votre mutuelle **24h/24 et 7j/7.**

(Suivre les remboursements, modifications des coordonnées postales et bancaires, transmission d'une facture...)

3.

Mutami
PRÉVENTION

JE PROTÈGE MES OREILLES

Quelles sont les sources de danger pour mes oreilles ?

• **Dépression brève** : un niveau sonore excessif : explosion, pétard, coup de feu.
• Une exposition répétée et prolongée de l'oreille à des sons importants : concert, discothèque, musique à volume élevé, etc.

Les opérations ne sont pas forcement immédiates.

QUAND LES BIENFAITS DU SPORT PARTENT EN FUMÉE ?

En France, le tabac est la 1^{re} cause de mortalité évitable.

32% de fumeurs en France chez les 18-74 ans en 2021.

54,8% des Français pensent que "faire du sport permet de se protéger des poisons du tabac".

Le tabac chez le sportif : un double enjeu.

UN DANGER POUR LA SANTÉ : le tabac agit directement sur les fonctions respiratoires et cardiovasculaires. Il favorise la prise en charge retardée et est considéré comme l'un des facteurs de risque les plus importants.

UN FREN À LA PERFORMANCE : le tabac diminue les réserves musculaires et l'efficacité de l'entraînement sportif.

LA DÉSHYDRATATION DU SUJET ÂGÉ

Des signes d'un mal-être indolore et insidieux au maintien de la vie et au bon fonctionnement de notre organisme.

Le vieillissement psychologique entraîne la perte progressive des réserves corporelles, la déshydratation d'origine de la baisse de la sensation de soif, et l'altération du fonctionnement des reins, réduisant leurs capacités et les rendant moins efficaces en cas de forte chaleur, d'hyperthermie et/ou de maladie.

On parle de déshydratation lorsque les pertes en eau sont excessives et ne sont pas compensées.

Les signes de la déshydratation :

- 1 Fatigue excessive, voire somnolence inhabituelle.
- 2 Sécheresse de la langue et des lèvres.
- 3 Confusion, agitation.
- 4 Opacité de la langue, irritabilité, augmentation de poids (œdème).
- 5 Urines moins fréquentes et plus foncées.
- 6 Une perte d'appétit.
- 7 Excès de boire ou pas...

ATTENTION ! La soif n'est pas le signe principal de la déshydratation. C'est pourquoi : **Ne buvez pas d'eau seul pour boire !**

SOULAGER LES MAUX PAR LE FROID ET LE CHAUD

La technique d'utilisation de saou de chaleur ou de froid est ancienne et consiste à soigner et soulager le malade.

Ne pas avoir déjà trop été confrontés à une douleur liée à un traumatisme (entorse, déchirure musculaire...), mal de dos, règles douloureuses, douleurs dentaires, etc.

Mais avant toute tentative d'utiliser la solution la plus adaptée pour soulager le douleur ?

Froid ou chaud, que faut-il utiliser et quand ?

Le FROID est plutôt recommandé :

- En cas de déshydratation sévère.
- Contusion traumatique ou ecchymose de l'épave musculaire.
- Inflammation et un phénomène naturel de réaction du corps à une agression, se manifestant par un rythme cardiaque rapide, en cas de lésion (entorse), une mobilité diminuée... C'est un processus nécessaire à la réparation des tissus.

LES ACTIONS :

- Antalgique et anesthésiant : soulagent le message nerveux de la douleur.
- Anti-inflammatoire : agit également sur l'aspect cellulaire, il limite la réaction inflammatoire.
- Vasodilatateur : en relaxant le flux sanguin et l'installation d'un hématome.

Conseils et astuces

- Appliquer le froid au plus vite après le traumatisme, pendant 20 minutes maximum. À répéter toutes les 2 heures.
- Utiliser un sac de petits pois congelés : pratique, malléable et économique.
- Protéger la peau de la source de froid par un litige.
- Surveiller le membre pour favoriser le drainage.

Accès espace Prévention

Prévenir pour que chacun [re]devienne acteur de sa santé



Un accompagnement, au travers de sujets personnalisés, pour les entreprises & leurs salariés



2 professionnelles de santé dédiées à la Prévention et à la promotion de la santé



Un accès gratuit et facilité, via notre site internet et supports divers, aux informations, connaissances et savoir-faire favorables à la santé



Donner les moyens à nos adhérents d'être actifs de leur santé et de leur bien-être, et les remettre au cœur d'un processus



Prendre en compte les conduites individuelles à risque et les risques environnementaux et sociétaux



Un soutien auprès des personnes fragilisées par la maladie



Des ateliers, animations, fiches thématiques, rendez-vous santé et podcasts en ligne sur notre site internet

3. LE SERVICE SOCIAL

Quelles missions principales ?



Il accompagne les adhérents en difficulté face à l'accès aux droits et aux soins pour tous.

Dans ce cadre, il **informe, oriente et conseille les adhérents** sur les démarches administratives à accomplir.



La Commission Sociale

est composée d'administrateurs assistés d'une salariée de la mutuelle (conseillère sociale en charge de l'instruction des dossiers présentés mensuellement).

Sa mission est de venir en **aide aux adhérents en difficulté** pour tous types de **frais médicaux** non pris en charge par les régimes obligatoires et complémentaires **selon des critères et règles** définis par le Conseil d'Administration de la mutuelle.



CONTACTS

Gestion commerciale

Christophe Viala

Chargé d'affaires collectif

Tél. : 06.76. 96. 06.90

Email: christophe.viala@mutami.fr

Olivier BEDMAR

Directeur Réseau Commercial

Tél. : 06.37.21.17.21 ou 05 62 73 33 78

Email: olivier.bedmar@mutami.fr

Gestion Administrative

Jennifer MASSON

Responsable Service Relation Adhérents

Email : sra@mutami.fr

Gestion des Prestations

Pour l'envoi des devis, factures

Email: prestations.pec@mutami.fr

